

# Comment mettre à jour le DUER ?

## 1 Mise à jour de l'unité de travail (école):

Mettre à jour dans l'onglet « *unité de travail* » : cf. capsule vidéo DUER 1, (pages DUER du [Book Creator - Mémento pour la direction d'école](#))

## 2 Etude des fiches existantes à l'état **Repérage** OU **Estimation**

Pour être validées par l'IEN, ces fiches doivent passer à l'état «*traitement*» : ouvrez la fiche en cliquant dessus, complétez le cadre «*précisions*» en haut à droite (soyez concis, précis ) puis dans le cadre «*estimation*» du risque les lignes «*fréquence*» et «*gravité*». Enfin, expliquer ce qui est déjà mis en place pour limiter le risque. Vous pouvez faire aussi une proposition pour supprimer ou diminuer le risque.

## 3 Etude des fiches existantes à l'état **En cours**

Si un facteur de risque à l'état «*en cours*» a été résolu et si les propositions faites ont été suivies d'actions, il faut inscrire une « *date de réalisation* » pour le faire passer à l'état *réalisation*. Pour cela, ouvrez le risque (en cliquant dessus) et complétez en bas la date de réalisation avec éventuellement un commentaire dans le cadre dédié . Cliquez sur *enregistrer*.

## 4 Etude des fiches existantes à l'état **Réalisation**

Si le risque persiste malgré la réponse apportée, vous pouvez le ré-ouvrir pour l'évaluer à nouveau.

Pour cela ouvrez le risque (en cliquant dessus), puis cliquez sur **Mettre à jour** et **Valider** . Complétez le nouveau facteur de risque en tenant compte de la première réponse apportée.

## 5 Etat des lieux des fiches du RSST rédigées en cours d'année

Certaines fiches du RSST de l'établissement mentionnent des risques dont certains peuvent être transcrit dans le DUER.

## 6 Nouveaux risques repérés dans l'unité de travail (école)

- Inscrire tout nouveau risque détecté sur l'année : modifications bâtementaires, de contexte de travail...
- Privilégier un petit nombre de fiches avec les risques prioritaires bien identifiés et spécifiques à votre école et à votre activité professionnelle.
- Eviter les doublons, séparer les problématiques. Ex : une fiche amiante, une fiche radon.

### Attention

Le DUER ne concerne pas les risques inhérents aux élèves. Il n'est pas un outil de revendication : certaines propositions ne peuvent alimenter les facteurs de risques.

### Plus une fiche est précise, mieux elle sera prise en compte

En complément :

- *guide d'utilisation à destination du directeur*
- *Proposition de méthodologie pour la mise en œuvre du DUER dans les écoles* ([cloud académie Besançon ressources DUER](#)) +
- capsules vidéos DUER ([Book Creator - Mémento pour la direction d'école](#))
- + [Assistants de prévention de circonscriptions](#).